



La Courte Echelle

Centre Social

4, rue Anatole Le Braz - 29280 PLOUZANE

☎ 02-98-45-42-42 Fax : 02-98-05-02-74

Mail : animateur.lce@orange.fr

Site : www.lacourteechelle.centres-sociaux.fr

Accueil Jeune 12/17 ans

Fiche d'inscription et sanitaire 2015/2016

(Documents obligatoires selon la législation en vigueur)

NOM : PRENOMS :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de Naissance : Lieu de Naissance :
Téléphone portable :
E-mail :

Renseignements Utiles

Tuteur(s) légal(aux)

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
*Téléphone :	*Téléphone :
*Autre numéro :	*Autre numéro :
*E-mail :	*E-mail :

Organisme de prestations familiales (CAF/ASA/autres)

. Nom et adresse de l'organisme :

▪ N° Allocataire (si CAF : 7 chiffres + 1 lettre) :

Fonctionnement

● L'accueil Jeune a une habilitation **Accueil Collectif de Mineurs**. Nous accueillons des jeunes âgés de 12 à 17 ans sur des créneaux horaires définis.

● Horaires d'ouverture

	Espace Eric Tabarly
Période scolaire	Mardi, Jeudi, Vendredi de 16H - 18H Mercredi et Samedi 10H - 12H / 14H - 18H
Période de vacances	Du Lundi au Vendredi 10H - 12H 14H - 18H

● Un document expliquant le fonctionnement de l'accueil jeune du centre social, ses valeurs, ses objectifs est à disposition des parents et jeunes intéressés. Pour le consulter il vous suffit de venir rencontrer les animateurs et leur demander **le projet pédagogique de l'accueil jeune**.

● Une contribution de **2 euros** par an et par enfant est dorénavant obligatoire au moment de l'inscription.

AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE :

Je soussigné demeurant

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît (écrit, audio-visuel, site Internet du centre) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs géré par le centre social « La Courte Echelle » à Plouzané. Je reconnais aussi que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et ne sont pas de nature à lui nuire ou lui causer un quelconque préjudice.

Fait à , le

signature :

Activités et règles de vie

- **Programme d'activité**

Le programme d'activité est réalisé avec les jeunes avant chaque période de vacances scolaires. Les envies des jeunes sont prises en compte dans la mesure du possible

- **Projets**

Les projets de jeunes comme les camps, séjours, spectacles,... sont soutenus et encadrés par les animateurs de l'espace jeunes. Les projets peuvent être initiés soit par les jeunes, soit par les animateurs. Les décisions sont prises en concertation et en accord entre les jeunes et les adultes.

- **Règles de vie**

Des règles de vie et de bonne conduite sont à respecter dans et hors locaux lorsque les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe de l'animation. (Voir projet pédagogique).

- **Loi**

Toute transgression de la loi ne sera tolérée dans les locaux et à proximité.

- **Sanctions**

Le non respect des règles de vie ou une attitude contraire au fonctionnement du centre peut entraîner le renvoi provisoire ou définitif du jeune.

Cette exclusion sera expliquée au tuteur et au jeune lors d'une rencontre.

- **Sécurité**

La responsabilité du Centre est engagée dès l'instant où le jeune est présent dans les locaux aux heures d'ouverture ou participe aux activités organisées par le Centre.

Par ailleurs, l'accueil jeune répond aux normes de sécurité et d'encadrement prévues par la législation en vigueur.

Ayant pris connaissance du fonctionnement de l'Accueil de Mineurs de l'association La Courte échelle, je soussigné....., responsable du(des) enfant(s)

- autorise mon (mes) enfant(s) à participer à l'accueil jeune ainsi qu'aux différentes activités proposées et organisées par le centre social la courte échelle.
- autorise mon enfant à quitter l'accueil avant la fermeture de 18 heures.
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction du centre social à prendre, le cas échéant, sur avis du médecin, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à rencontrer les animateurs professionnels du centre social au moins une fois par an, et lorsque cela s'avère nécessaire.

Fait à

Le.....

Signature des tuteurs légaux

Signature du Jeune